

L'écho du CSE DTSI

Activités Sociales et Culturelles 2026 du retard en vue !

Sans surprise le budget des prestations sociales du CSE (ASC) présenté aux élus par le bureau a été rejeté par toutes les organisations syndicales siégeant au CSE sauf par la CFDT.

Ce budget a été établi sans dialogue, sans concertation et sans consensus, il fallait s'y attendre. Vos Elus CGT ont initié une réunion rapide, acceptée seulement par SUD, CFTC et FO afin d'établir un budget ASC qui permettra d'offrir de meilleures prestations ASC 2026.

Il est primordial pour nous que toutes les Organisation Syndicales s'associent à notre démarche dans l'intérêt des salariés. A Suivre...



Ré-internalisation d'activités à DI2E



Vigilance extrême face au projet d'évolution de DI2E, qui vise à diversifier et réinternaliser ses activités.

Alors que 30 à 39 Équivalent Temps Plein doivent être réinternalisés dès 2026, la CGT rappelle que les 15 recrutements annoncés ne sont qu'une projection éventuelle, uniquement envisagée si les effectifs actuels ne suffisent pas.

Autrement dit : rien ne garantit les renforts nécessaires et le risque de surcharge. La non-reconnaissance pour les équipes est réelle.

La CGT insiste sur la nécessité d'un dialogue social renforcé, d'une transparence totale sur les mesures, la gestion des compétences et la prévention des risques (travail en hauteur, électrique, amiante, ...).

La CGT a fait voter un mandatement de la CSSCT DI2E pour assurer un suivi des mesures concrètes afin de garantir la stabilité de l'emploi, la valorisation des compétences, la sécurité et la santé des salariés, tout en évitant la précarité.



Vos élus CGT vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !



Vos élus CGT vous souhaitent des fêtes apaisées, pleines de chaleur, de repos et de moments conviviaux auprès de vos proches.



Prenez soin de vous et profitez pleinement de cette parenthèse bien mérivée. À l'année prochaine !



Vos élus CGT: Laurent Bouix, Jean-Marie Giordano, Géraldine Candidda, Laurence Piccolo, Ali Gribi, Armelle Caron, Laila Chatraoui-Mouchrih, Rémy Chiménes, Elisabeth Guibert, Nora Laadri, Clément Nurit;

Représentant Syndical: Fabrice Lebrun

DATSI : les salariés ne sont pas une variable d'ajustement

Le projet de réorganisation de la DATSI, présenté au CSE DTSI, se veut « simple et lisible » sans aucun changement pour les salariés alors que les métiers vont évoluer.

Pourtant, aucune donnée concrète ne vient étayer cette promesse : pas d'analyse de charge, pas d'évaluation des collectifs, et une Direction qui reconnaît elle-même que « Symbioz ne permet pas une lecture affinée de la charge de travail ».

Les salariés sont priés de croire les bénéfices théoriques « valorisation des compétences », « charge lissée », « partage des savoir-faire » — alors même que la Direction admet qu'aucun dispositif et aucune mesure préalable n'existent.

La CGT constate également une méthode totalement descendante : aucun salarié associé, aucune road-map, aucune perspective à long terme, uniquement quelques travaux en CODIR et un séminaire évoquant une « réflexion en cours ».

Le nouveau département PACTE, déjà fragilisé par 2 départs managériaux successifs, illustre le court-termisme du projet. Les inquiétudes sont fortes sur la pérennité des activités, notamment pour le pôle CEA et DSIP, dont les effectifs diminuent chaque année.

La situation en matière d'égalité professionnelle est préoccupante : seulement 1/3 de femmes à la DATSI, un déséquilibre Femme/Homme sur les bandes E/F et aucune mesure concrète proposée pour inverser la tendance tout comme nos collègues en bande C et D en attente depuis des années de promotion malgré leurs implications au fil des réorganisations.

Avec le soutien de tout le CSE, vos élus CGT ont obtenu le report du projet au 1er mars 2026 et la saisine de la CSSCT pour rendre un rapport détaillant les impacts humains, sociaux, ... en termes de santé, sécurité et conditions de travail et en particulier les risques psycho-sociaux induits, ainsi que les préconisations idoines.

Santé au travail : enfin du concret !

Le CSE DTSI a validé à l'unanimité des votants l'arrivée d'un nouveau médecin du travail basé sur Orange Gardens, une décision indispensable après des mois de sous-effectif dans le Service de Prévention et de Santé au Travail.

Cette nomination répond à une urgence déjà signalée par la CGT : garantir un suivi médical digne de ce nom pour toutes et tous.

Le CSE a également été informé de la nouvelle sectorisation des médecins sur le périmètre DTOF-DSI, une réorganisation qui doit impérativement préserver la proximité avec les équipes.

La CGT restera vigilante pour que ces évolutions améliorent réellement les conditions de travail et l'accès au service médical sur l'ensemble du périmètre.

